

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD92

présenté par

Mme de Lavergne, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 5 TER A

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« aux droits »,

les mots :

« au droit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel